

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :
0210014 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	12
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	13
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	18
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Liste des dossiers de non-conformité en 2025	19
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	20
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	21
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	21
Annexes	22
Liste des sigles	23
Informations sur les Points de Surveillance	24
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	25

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.

Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

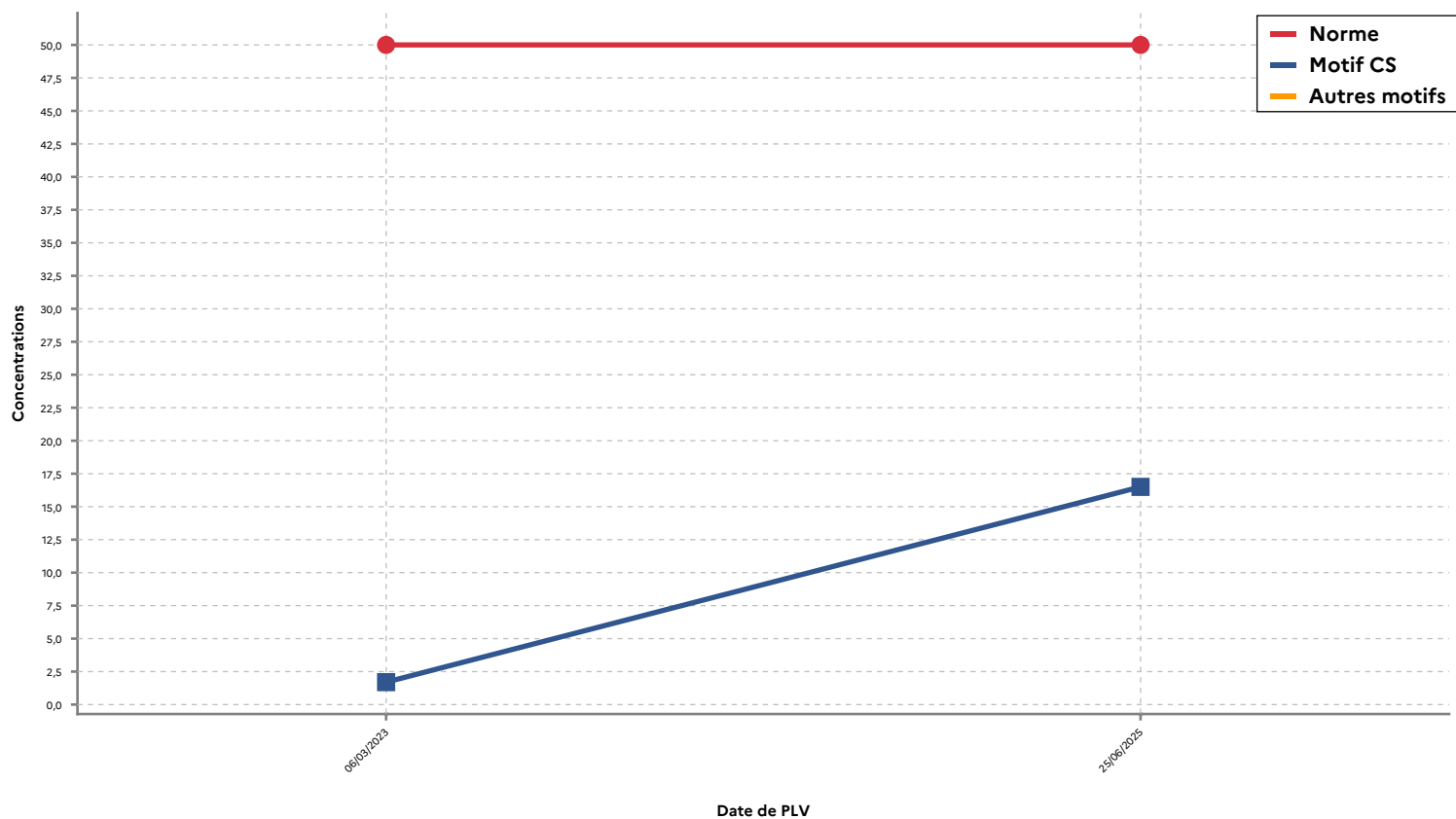
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

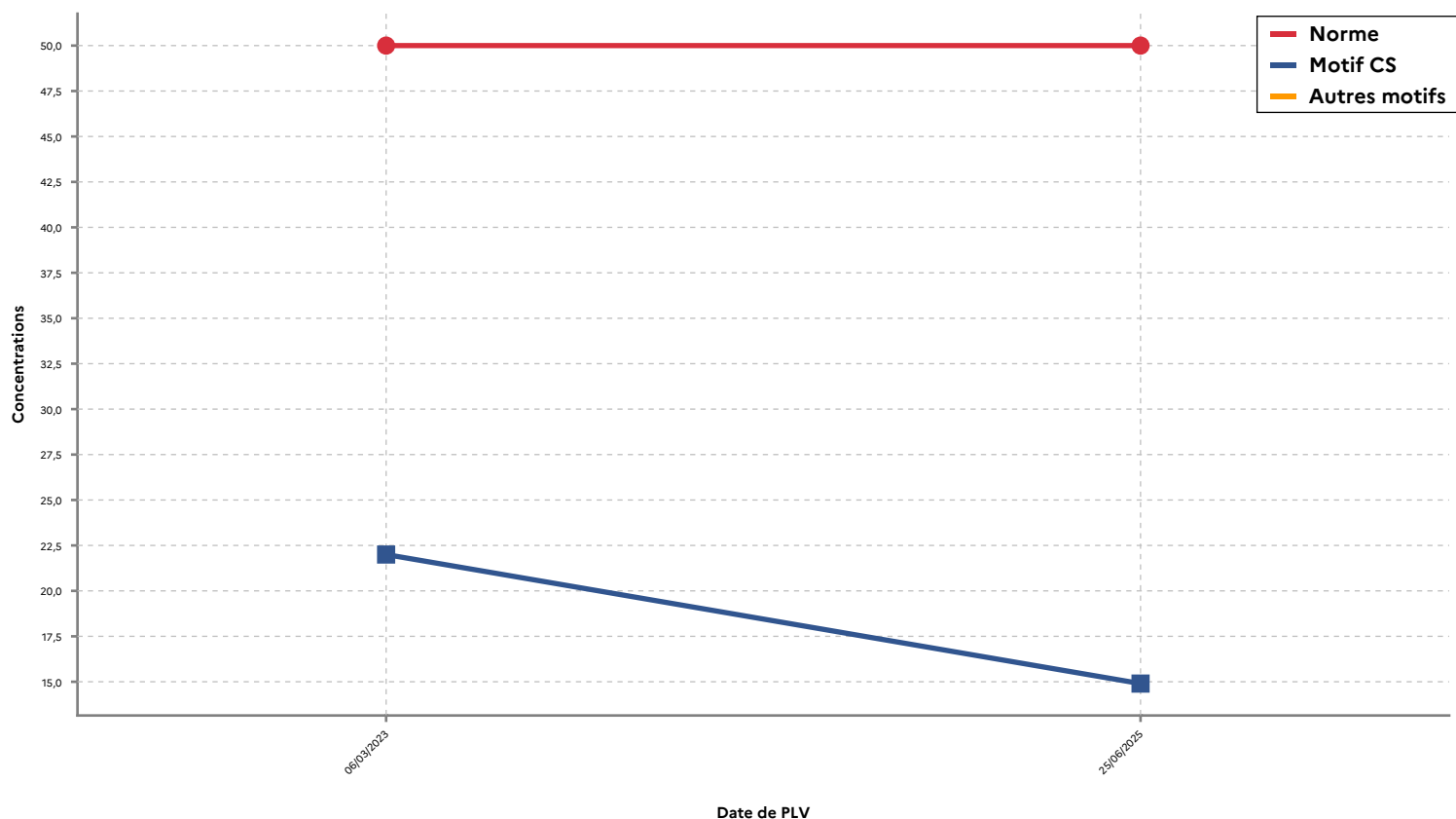
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)	PUITS	AUXONNE	05008X0009	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %
P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)	PUITS	AUXONNE	05008X0152	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %
P. CREUX DU BOUCHER (P3)	PUITS	AUXONNE	05008X0138	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

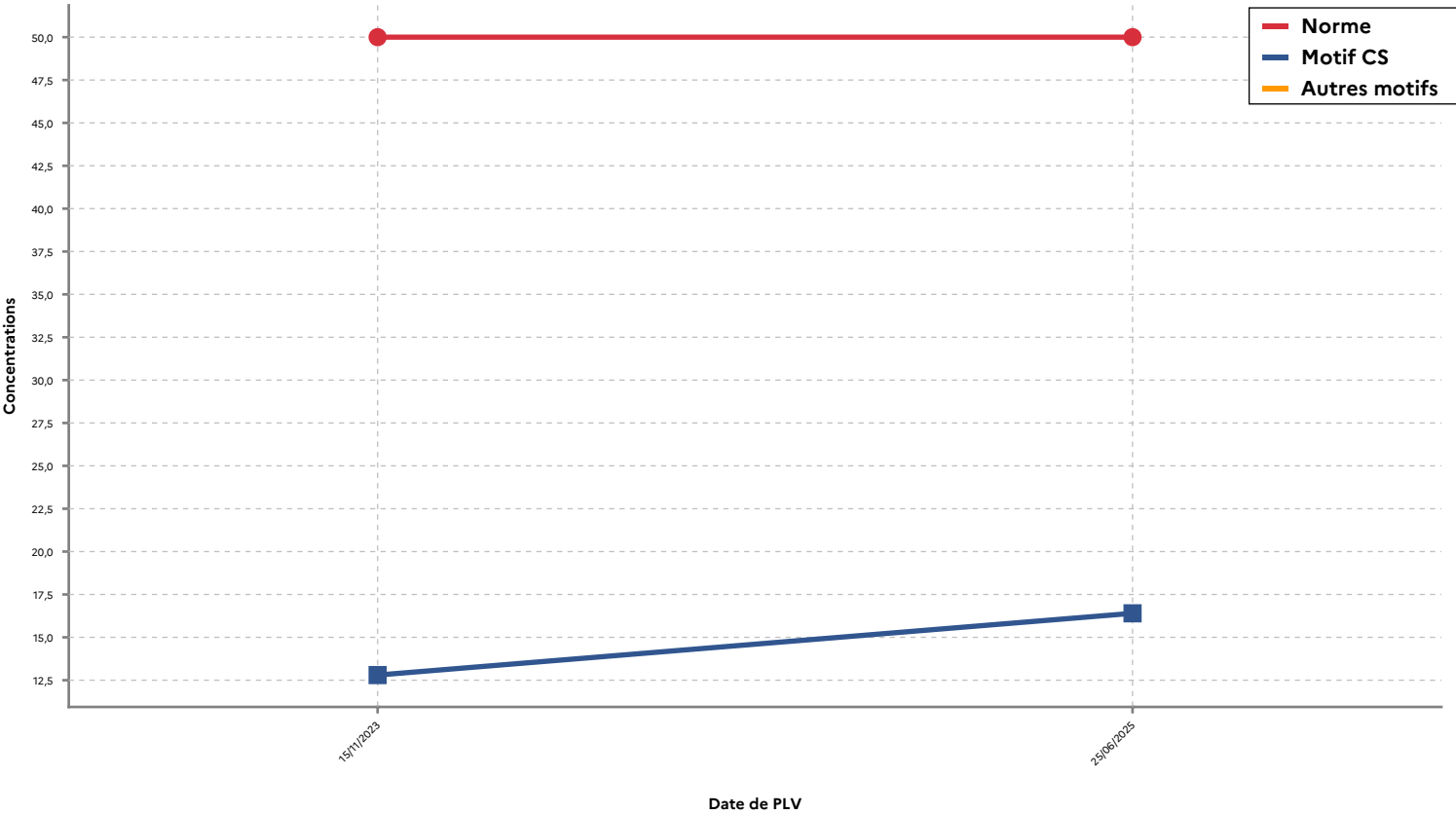
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000029 - P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000030 - P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000032 - P. CREUX DU BOUCHER (P3)



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021000140 - STP D'AUXONNE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 600
Débit moyen journalier	1 263
Débit réglementaire	1 263

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
7 592	7 592	7 592	7 592

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21038	AUXONNE	-	100	7 581

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		6,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		19,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		21	9,00	13,86	23,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					21	18,70	19,46	21,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,95	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		16	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,18	0,52	0,73		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,26	0,58	0,82		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	63,31		69,03	2	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		
PH	unité pH			6,50	9,00	21	6,80		7,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,32		7,37		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	15,90		16,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	20,40		21,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	72,63	73,08	73,52		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	14,20	15,56	16,50		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	439,00	447,62	459,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					2	6,63	6,88	7,13		
POTASSIUM	mg/L					2	1,40	1,50	1,60		
SODIUM	mg/L				200,00	2	7,80	8,05	8,30		
SULFATES	mg/L				250,00	5	29,40	30,72	32,40		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	21,00	25,00	29,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,02		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	16,10	16,96	18,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,32	0,34	0,37		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,73	1,00	1,81		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	2	0,12	0,14	0,17		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	1,50	3,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,14	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			2	0,00	3,00	6,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	42,00	42,00	42,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCÉTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,40	1,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,10	2,30	5,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,62	1,25	2,90		
DALAPON SPD	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	1,63	5,20		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	1,75	5,57	14,90		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
BENTAZONE	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,01	0,02		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				3	0,00	0,01	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					3	0,20	0,22	0,24		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,00	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,27	0,30	0,37		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10				4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acide phtalique, aclonifen, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, ampa, asulame, atrazine, atrazine déi sopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azamétiphos, azinphos éthyl, azoxystrobine, benoxacor, biphényle, bixafen, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, captane, carbaryl, carbendazime, carfentrazone éthyle, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chl orothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlortoluron, chlorure de choline, clethodime, clofentézine, clomazone, clopyralid, crésol para, cyazofamide, cycloxydime, cymox anil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, desmethylnorflurazon, dibromoéthane-1,2, dibutylétain cation, dicamba, dichlor opropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlor e, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinocap, dinoseb, dinoterbe, diphenylamin e, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethylenethiouree, ethyleneuree, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimor phe, fipronil, fipronil sulfone, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfur on-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiaz ate, fénuuron, glufosinate, glyphosate, heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexazinone, hydrazide maleïque, hydroxy terbutylazine, hymexazol, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, iprodio ne, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, mancozèbe, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metam-sodium, metco nazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyl e, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, métobromuron, métolachlore, métolachlore métabolite cga 357704, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n, n-dimethylsulfamide, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, n,n-diéthyl-m-toluamide (deet), naphthol-1, napropamide, naptalame, nicosulfuron, norflurazon, nuarimol, ométho ate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsul am, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosmet, phoxime, piclorame, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procy midone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyra flufen éthyl, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyriproxyfen, pyroxsulame, pyrèthrine, quinmerac, quizalofop, sebuthylazine 2-hydroxy, secbuméton, sedaxa ne métabolite 02 (sedaxane cscd465008), simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthyl azin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, tetradifon, thiabendazole, thiadclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, th ifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, thébuthiuron, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trietazine desethyl, triflox ystrobine, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophé nyl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP D'AUXONNE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/03/2025	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/10/2025	4,00			1	2

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Liste des dossiers de non-conformité en 2025

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STP D'AUXONNE	71 jour(s)

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	22
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	22
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STP D'AUXONNE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - CC APV, RESEAU D'AUXONNE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		48

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		63

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

021000029 - P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000029	P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)	Principal	21038 - AUXONNE	ROBINET EB DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000030 - P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000030	P. ENTRE DEUX PONTS N°2	Principal	21038 - AUXONNE	ROBINET EB DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000032 - P. CREUX DU BOUCHER (P3)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000032	P. CREUX DU BOUCHER (P3)	Principal	21038 - AUXONNE	DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000140 - STP D'AUXONNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000142	STP D'AUXONNE	Principal	21038 - AUXONNE	BACHE " LES POINTES "	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000144	RESEAU DE DISTRIBUTION	Principal	21038 - AUXONNE	ECOLE MATERNELLE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0210000000209	RECHLORATION PONT DE PIERRE	Secondaire	21038 - AUXONNE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2025

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l’unité de gestion et d’exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l’eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1) (021000029)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	2		2		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	83,99		83,99		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	194,10		194,10		
PH	unité pH					2	6,60		6,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,26		7,26		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	15,90		15,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	20,40		20,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	14,00	14,00	14,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	19,70	19,70	19,70		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	103,00	103,00	103,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,27	0,27	0,27		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,28	0,28	0,28		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		2,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		2,00			1	0,02	0,02	0,02		

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1) (021000029)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	20 000,00				1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	10 000,00				1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	67,23	67,23	67,23		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	452,00	452,00	452,00		
CHLORURES	mg/L	200,00				1	18,90	18,90	18,90		
POTASSIUM	mg/L					1	2,10	2,10	2,10		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	8,52	8,52	8,52		
SODIUM	mg/L	200,00				1	10,50	10,50	10,50		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	13,13	13,13	13,13		
SULFATES	mg/L	250,00				1	31,50	31,50	31,50		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	10,00				1	0,88	0,88	0,88		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	22,30	22,30	22,30		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	4,00				1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	100,00				1	16,50	16,50	16,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,33	0,33	0,33		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,08	0,08	0,08		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,14	0,14	0,14		
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	2,00	2,00	2,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,57	0,57	0,57		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,57	0,57	0,57		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1) (021000029)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	5,00				1	0,06	0,06	0,06		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L	1	0,00	0,00	0,00						
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L	2,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIS(1,1,1-TRICHLORO-2,2,2-TRIFLUORO)ÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2) (021000030)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	77,80		77,80		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	207,40		207,40		
PH	unité pH					2	6,70		6,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,28		7,28		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	17,00		17,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	21,10		21,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	13,00	13,00	13,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	19,30	19,30	19,30		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	128,00	128,00	128,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,34	0,34	0,34		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,46	0,46	0,46		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		2,00			1	0,02	0,02	0,02		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	73,86	73,86	73,86		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	453,00	453,00	453,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	15,80	15,80	15,80		
POTASSIUM	mg/L					1	1,10	1,10	1,10		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	6,28	6,28	6,28		
SODIUM	mg/L		200,00			1	7,90	7,90	7,90		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	14,37	14,37	14,37		

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2) (021000030)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SULFATES	mg/L	250,00				1	29,60	29,60	29,60		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	10,00				1	0,71	0,71	0,71		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	27,50	27,50	27,50		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	4,00				1	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	100,00				1	14,90	14,90	14,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,30	0,30	0,30		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,10	0,10	0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,11	0,11	0,11		
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	5,00				1	0,02	0,02	0,02		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2) (021000030)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCANE	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L						2,00		1		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : P. CREUX DU BOUCHER (P3) (021000032)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	36,04		36,04		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	191,20		191,20		
PH	unité pH					2	7,00		7,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,48		7,48		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	15,70		15,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	19,50		19,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	14,00	14,00	14,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	19,90	19,90	19,90		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	16,00	16,00	16,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,31	0,31	0,31		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,37	0,37	0,37		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	68,50	68,50	68,50		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	422,00	422,00	422,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	10,50	10,50	10,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,50	1,50	1,50		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	5,79	5,79	5,79		

CAP : P. CREUX DU BOUCHER (P3) (021000032)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SODIUM	mg/L	200,00				1	6,50	6,50	6,50		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	12,94	12,94	12,94		
SULFATES	mg/L	250,00				1	27,30	27,30	27,30		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	10,00				1	0,60	0,60	0,60		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	25,60	25,60	25,60		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	4,00				1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	100,00				1	16,40	16,40	16,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,33	0,33	0,33		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,09	0,09	0,09		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,14	0,14	0,14		
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
BENTAZONE	microgramme/L	2,00				1	0,03	0,03	0,03		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	5,00				1	0,03	0,03	0,03		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. CREUX DU BOUCHER (P3) (021000032)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L	2,00				1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	63,31		69,03		
PH	unité pH			6,50	9,00	10	6,80		7,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,32		7,37		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	15,90		16,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	20,40		21,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	5	11,00	13,00	15,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					5	19,00	19,48	20,10		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	21,00	25,00	29,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					2	0,20	0,22	0,24		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,27	0,27	0,27		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		6,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	72,63	73,08	73,52		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	5	440,00	448,40	459,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	14,20	15,56	16,50		

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement			
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.		
POTASSIUM	mg/L					2	1,40	1,50	1,60				
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					2	6,63	6,88	7,13				
SODIUM	mg/L					2	7,80	8,05	8,30				
SULFATES	mg/L					5	29,40	30,72	32,40				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES													
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		5	0,73	1,00	1,81				
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES													
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L			0,10		2	0,00	0,00	0,00				
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L					5	0,00	0,00	0,01				
NITRITES (EN NO2)	mg/L					5	0,00	0,00	0,00				
NITRATES (EN NO3)	mg/L					5	16,10	16,96	18,40				
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					5	0,32	0,34	0,37				
PESTICIDES ORGANOCHLORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.													
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		2	0,00	0,00	0,00				
ARSENIC	microgramme/L					10,00		2	0,00			0,00	0,00
BARYUM	mg/L							2	0,04			0,04	0,04
BORE MG/L	mg/L					1,50		2	0,02			0,02	0,02
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L					50,00		2	0,00			1,50	3,00
FLUORURES MG/L	mg/L					1,50		2	0,14			0,14	0,14
MERCURE	microgramme/L					1,00		2	0,00			0,00	0,00
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L					20,00		2	0,00			0,00	0,00
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS													
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					3,00		2	0,00			0,00	0,00
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					0,50		2	0,00			0,00	0,00
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					10,00		2	0,00			0,00	0,00
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					10,00		2	0,00			0,00	0,00
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L							2	0,00			0,00	0,00
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					10,00		2	0,00			0,00	0,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE													
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
PESTICIDES DIVERS													
BENTAZONE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,01	0,02				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,01	0,02				
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)													
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	42,00	42,00	42,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0,50	0,63	0,73		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0,53	0,70	0,82		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,62	0,64	0,65		
DALAPON SPD	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,10	1,20	1,30		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	1,75	1,84	1,92		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	32	6,80		6,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,94	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	16	9,00	14,13	23,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					16	18,70	19,46	21,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,23	0,23	0,23		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,37	0,37	0,37		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					16	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					16	0,00		19,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	439,00	447,38	457,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement			
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.		
PESTICIDES ORGANOCHLORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.													
CADMIUM	microgramme/L	5,00		1,00		2	0,00	0,00	0,00				
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				2	0,00	0,00	0,00				
CUIVRE	mg(Cu)/L	2,00				2	0,12	0,14	0,17				
NICKEL	microgramme/L	20,00				2	0,00	0,00	0,00				
PLOMB	microgramme/L	10,00				2	0,00	3,00	6,00				
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00				
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS													
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L	3,00				2	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00		2	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00						
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00						
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50		2	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00		2	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		2	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00						
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		2	0,00	0,00	0,00						
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE													
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L	0,01				3	0,00	0,00	0,00				
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00				
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L			2	0,00	0,01	0,02						
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L			2	0,00	0,01	0,02						
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10		2	0,00	0,00	0,00						
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10		2	0,00	0,00	0,00						
PESTICIDES DIVERS													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PESTICIDES SULFONYLUREES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PESTICIDES PYRETHRINOIDES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION													
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					16	0,18	0,49	0,68				
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					16	0,26	0,55	0,69				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION													
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,80	1,60				
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				2	0,81	1,86	2,90				
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	1,60	3,40	5,20				

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	1,30	3,25	5,20		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				2	3,71	9,31	14,90		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210259 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	9
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	12
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	17
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Liste des dossiers de non-conformité en 2025	18
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	19
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	20
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	20
Annexes	21
Liste des sigles	22
Informations sur les Points de Surveillance	23
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	24

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

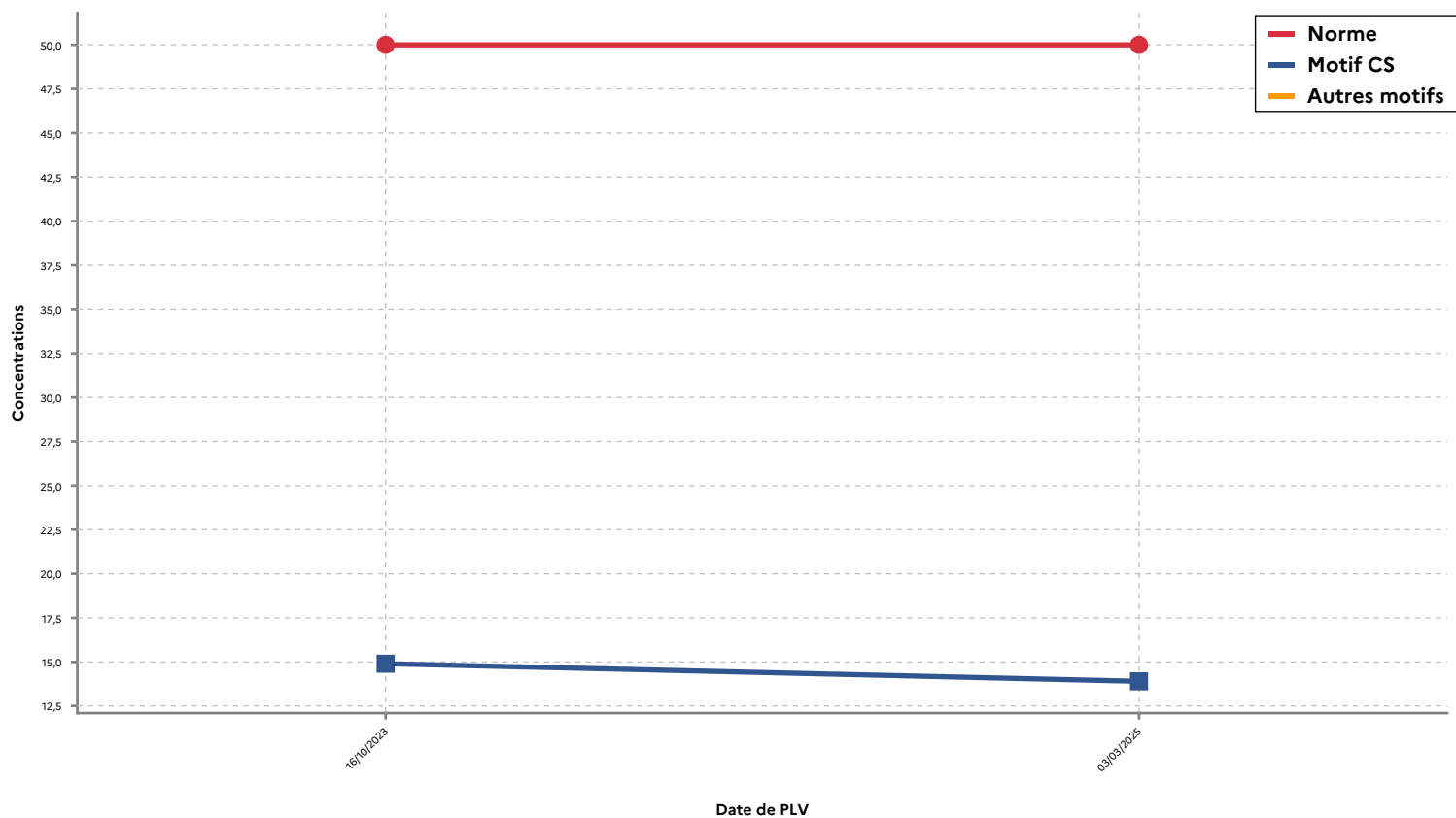
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE SOISSONS	PUITS	SOISSONS-SUR-NACE Y	05011X0005	Procédure terminée (captage public)	14/05/2003	08/02/2007	19/08/2008	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000604 - P. DE SOISSONS



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021001399 - STP DU Puits DE SOISSONS

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	516
Débit moyen journalier	200
Débit réglementaire	200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 309	1 309	1 309	1 309

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21269	FLAMMERANS	-	100	458
021	21610	SOISSONS-SUR-NACEY	-	100	355
021	21680	VIELVERGE	-	100	495

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement		
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES												
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		21,00			
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		43,00			
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00			
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00			
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00			
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00			
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL												
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		10	8,00	14,40	21,00			
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					10	19,00	19,51	20,60			
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)												
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,90	1,00			
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,90	1,00			
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		8	0,00	0,18	0,92			
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION												
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,11	0,39	0,81			
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,18	0,46	0,90			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)												
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	65,58		65,58			
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4			1
PH	unité pH		6,50	9,00		10	7,10		7,70			
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,30		7,30			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	20,50		20,80			
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	24,60		24,70			
MINERALISATION												
CALCIUM	mg/L					1	82,85	82,85	82,85			
CHLORURES	mg/L			250,00		2	33,00	33,20	33,40			
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm	200,00	1 100,00			10	572,00	582,60	620,00			
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	9,44	9,44	9,44			
POTASSIUM	mg/L					1	12,30	12,30	12,30			
SODIUM	mg/L		200,00			1	13,40	13,40	13,40			
SULFATES	mg/L		250,00			2	30,40	32,50	34,60			
FER ET MANGANESE												
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		2	0,00	6,50	13,00			
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		1	15,00	15,00	15,00			
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES												
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		10	0,00	0,01	0,02			

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	14,70	15,23	15,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,29	0,30	0,31		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	34,00	34,00	34,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,12	0,12	0,12		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,04	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,16	0,16	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,60	3,55	4,50		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	3,60	3,90	4,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,50	1,50	1,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	7,70	8,95	10,20		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					2	0,02	0,03	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,04	0,04	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acide phtalique, acclonifen, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, ampa, asulame, atrazine, atrazine déi
sopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azamétiphos, azinphos éthyl,
azoxystrobine, benoxacor, bentazone, biphényle, bixafen, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, captane, carbaryl, carbendazime, carfentrazone
éthyle, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r
417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlortoluron, chlorure de choline, clethodime, clofentézine, clomazone, clopyralid, crésol para, cyazofamide, cycloxyd
ime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, desmethylnorflurazon, dibromoéthane-1,2, dibutylétain cation, dica
mba, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfur
on, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinocap, dinoseb, dinoterbe, di
phenylamine, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethylenethiouree, ethyleneuree, fenhexa
mid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopi
colide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfur
on, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuron, glufosinate, glyphosate, heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexazinone
, hydrazide maleïque, hydroxyterbutylazine, hymexazol, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, indoxacarbe, iodosul
furon-méthyl-sodium, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, mancozèbe, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldi
nocap, metam-sodium, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, mésosulfuron-
méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, métobromuron, métolachlore, métolachlore métabolite cga 357704, métribuzin
e, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, n,n-diéthyl-m-toluamide (deet), naphthol-1, napropamide, naptalame, nicosulfuron,
norflurazon, nuarimol, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion é
thyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosmet, phoxime, piclorame, picoxystrobine, pinoxaden, piperoni
l butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioc
onazole, pyraclostrobine, pyraflufen éthyl, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyriproxifen, pyroxsulame, pyréthrine, quinmerac, quizalofop, sebutylazine 2-
hydroxy, secbuméton, sedaxane métabolite 02 (sedaxane cscd465008), simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, tembotrione, terbuméton, te
rbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, tetradifon, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazflur
on, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyl
e, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trietazine desethyl, trifloxystrobine, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, zoxa
mide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnic
otin

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP DU Puits de Soissons	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	18/11/2025	4,00			1	2

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Liste des dossiers de non-conformité en 2025

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STP DU Puits de Soissons	43 jour(s)

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STP DU PUIITS DE SOISSONS	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

021000604 - P. DE SOISSONS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000608	P. DE SOISSONS	Principal	21610 - SOISSONS-SUR-NACEY	ROBINET EB STATION	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021001399 - STP DU PUIITS DE SOISSONS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001550	STP DU PUIITS DE SOISSONS	Principal	21680 - VIELVERGE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001551	BOURG	Principal	21680 - VIELVERGE	ECOLE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2025

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l’unité de gestion et d’exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l’eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

CAP : P. DE SOISSONS (021000604)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	76,97		76,97		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	245,50		245,50		
PH	unité pH					2	6,80		7,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	20,10		20,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	25,40		25,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	1,40	1,40	1,40		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	10,00	10,00	10,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	19,90	19,90	19,90		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	14,00	14,00	14,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	28,00	28,00	28,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		

CAP : P. DE SOISSONS (021000604)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	85,27	85,27	85,27		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	569,00	569,00	569,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	31,40	31,40	31,40		
POTASSIUM	mg/L					1	11,20	11,20	11,20		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	9,91	9,91	9,91		
SODIUM	mg/L		200,00			1	14,90	14,90	14,90		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	15,70	15,70	15,70		
SULFATES	mg/L		250,00			1	32,60	32,60	32,60		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	1,04	1,04	1,04		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	40,00	40,00	40,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,01	0,01	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	13,90	13,90	13,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,28	0,28	0,28		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,05	0,05	0,05		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,04	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,17	0,17	0,17		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. DE SOISSONS (021000604)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		2,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	65,58		65,58		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	6,90		7,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	20,50		20,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	24,60		24,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	12,00	13,00	14,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					2	19,00	19,05	19,10		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	13,00	13,00	13,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	15,00	15,00	15,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		2,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	82,85	82,85	82,85		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	574,00	575,00	576,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	33,00	33,20	33,40		
POTASSIUM	mg/L					1	12,30	12,30	12,30		

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	9,44	9,44	9,44		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,40	13,40	13,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	30,40	32,50	34,60		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	14,70	15,15	15,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,29	0,30	0,31		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	34,00	34,00	34,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,12	0,12	0,12		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,04	0,04	0,04		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,16	0,16	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH YLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU PUIT DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACIDE PERFLUORODODÉCANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANESULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,28	0,33	0,38		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,38	0,40	0,41		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	2,60	2,60	2,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	3,60	3,60	3,60		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,50	1,50	1,50		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	7,70	7,70	7,70		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,20		7,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,88	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,88	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,18	0,92		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	8,00	14,75	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					8	19,10	19,63	20,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		21,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		43,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	572,00	584,50	620,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,01	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	15,40	15,40	15,40		

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADIUM	microgramme/L	5,00		1	0,00	0,00	0,00				
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00		1	0,00	0,00	0,00				
CUIVRE	mg(Cu)/L	2,00	1,00	1	0,02	0,02	0,02				
NICKEL	microgramme/L	20,00		1	0,00	0,00	0,00				
PLOMB	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00				
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00				
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00		1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50		1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00				
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00				
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00				
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00				
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01		1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00				
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00				
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00				
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L			8	0,11	0,40	0,81				
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L			8	0,18	0,48	0,90				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L	100,00		1	4,50	4,50	4,50				
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00		1	0,00	0,00	0,00				
DALAPON SPD	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00				
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00		1	4,20	4,20	4,20				

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	1,50	1,50	1,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	10,20	10,20	10,20		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210289 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	12
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	13
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	18
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Liste des dossiers de non-conformité en 2025	19
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	20
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	21
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	21
Annexes	22
Liste des sigles	23
Informations sur les Points de Surveillance	24
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	25

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

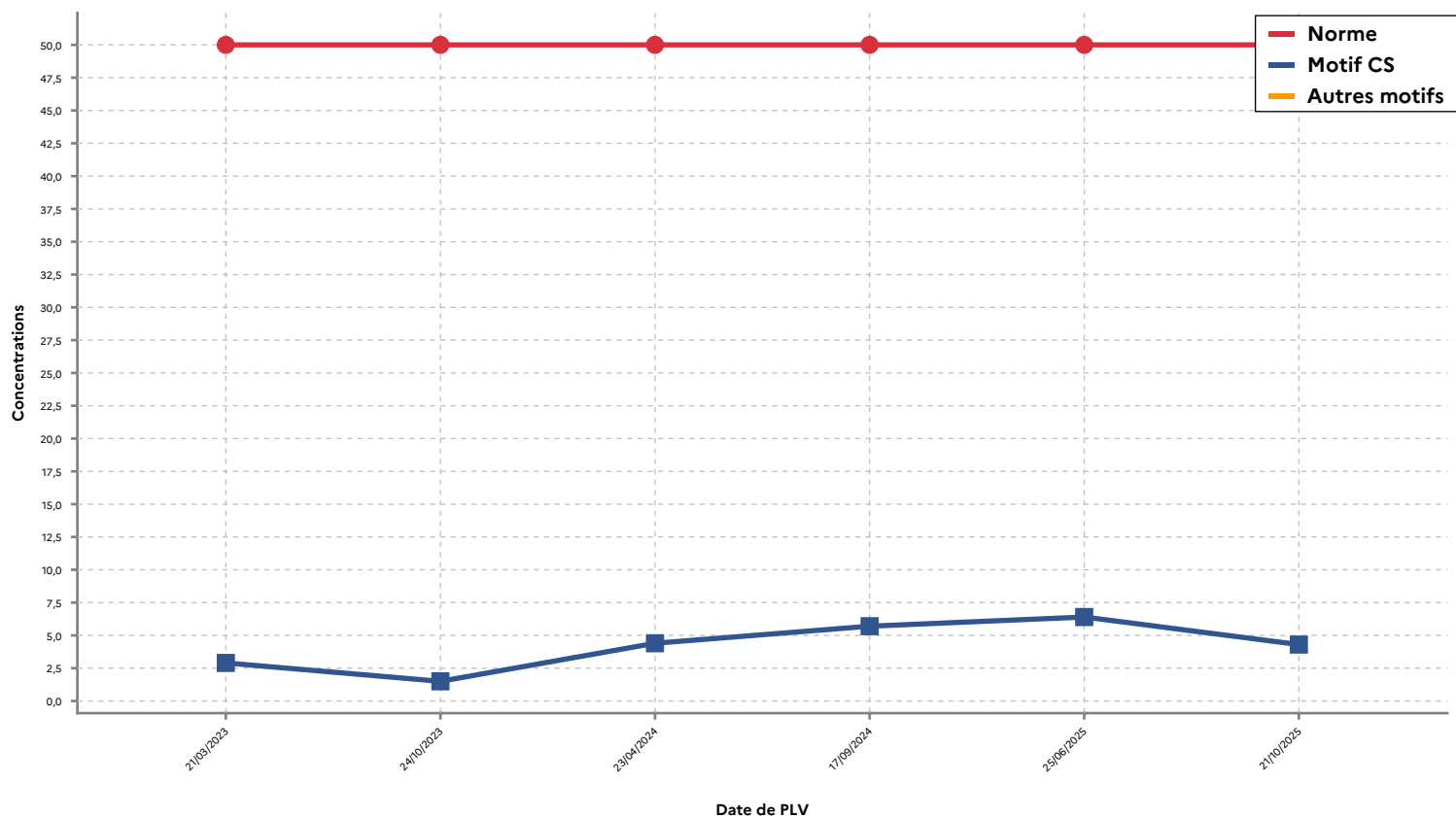
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : DIJON METROPOLE, RESEAU DE DIJON

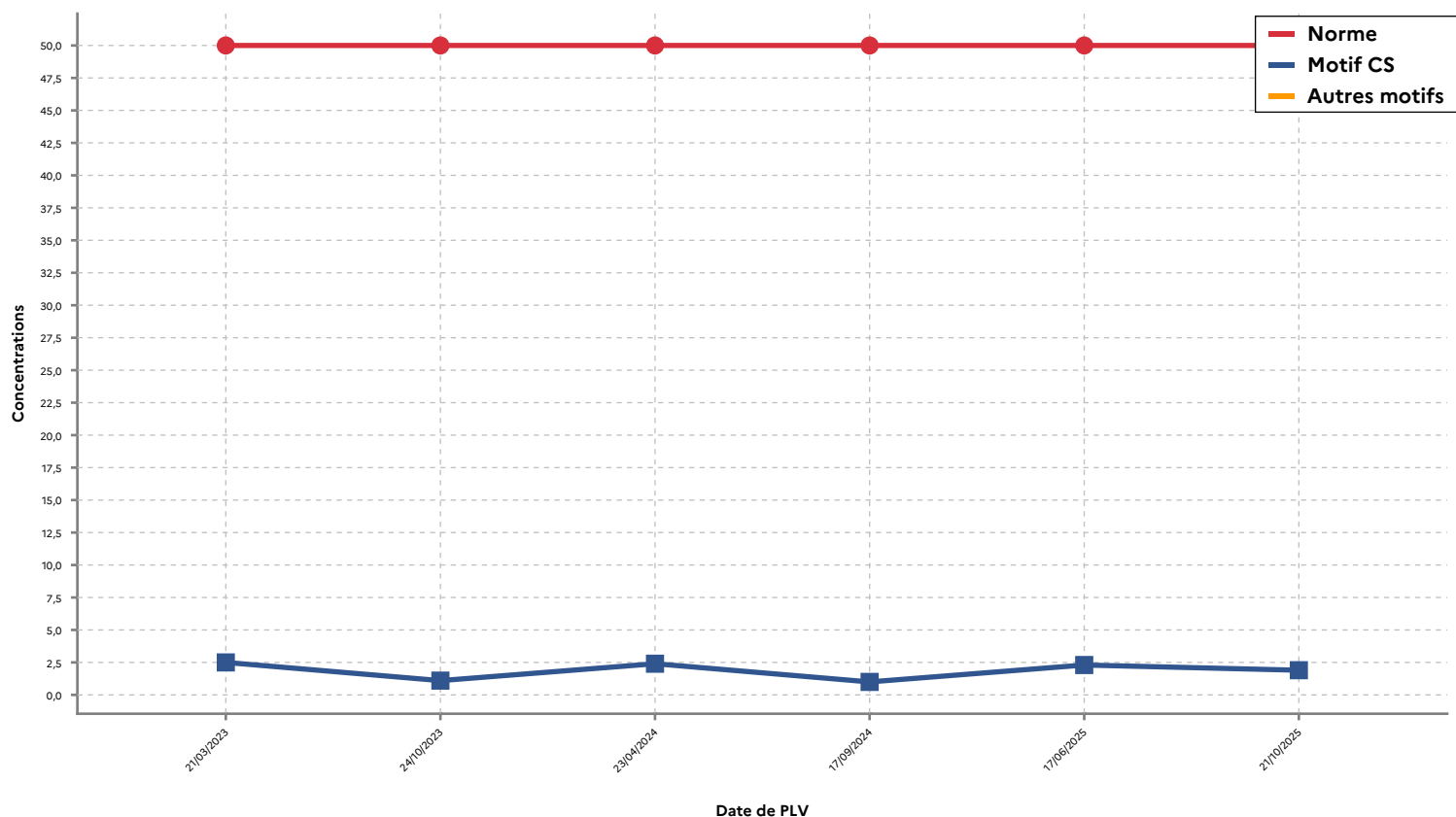
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)	CHAMPS CAPTANT	FLAMMERANS	05008X0001	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %
P. DE DIJON A PONCEY (105)	CHAMPS CAPTANT	PONCEY-LES-ATHEE	05008X0132	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %
EAU DE LA SAONE A PONCEY	PRISE EN RIVIERE	PONCEY-LES-ATHEE	021002109	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %

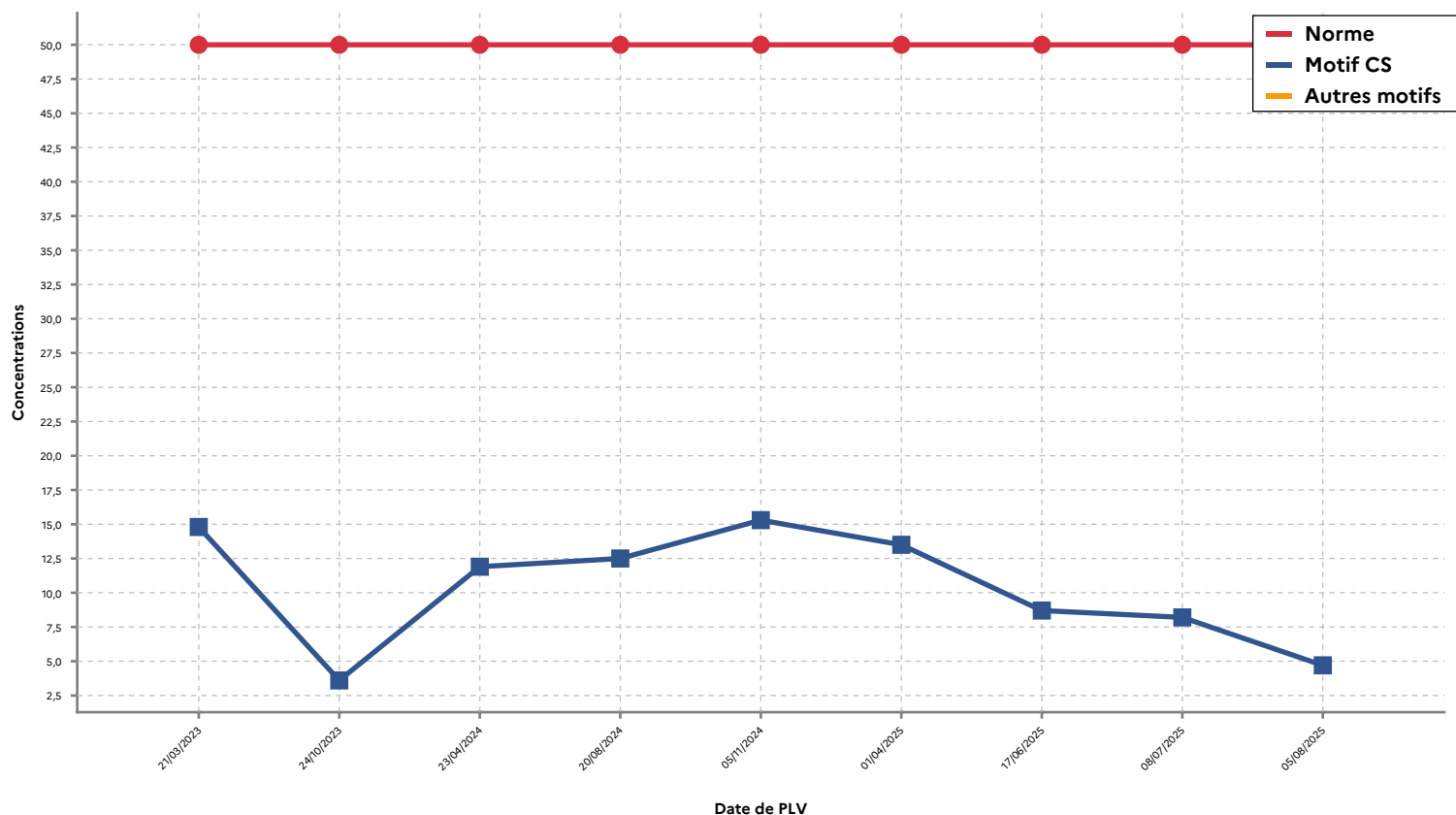
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000088 - P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000089 - P. DE DIJON A PONCEY (105)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021002109 - EAU DE LA SAONE A PONCEY

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02100710 - DIJON MÉTROPOLE

021000093 - STP DE PONCEY

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	60 000
Débit moyen journalier	16 050
Débit réglementaire	6 200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
ANHYDRIDE CARBONIQUE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 835	2 835	2 835	2 835

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21367	MAGNY-MONTARLOT	-	100	262
021	21493	PONCEY-LES-ATHEE	-	100	577
021	21028	ATHEE	-	100	815
021	21699	VILLERS-LES-POTS	-	100	1 220

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement		
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES												
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL				0,00	22	0,00		4,00	1		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					22	0,00		6,00			
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)					22	0,00		0,00			
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)					22	0,00		1,00			
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)						0,00	22	0,00			0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)						0,00	22	0,00			0,00
KYSTES INTÈGRES GIARDIA SP/100 L	n/(100L)							4	0,00			0,00
KYSTES TOTAUX GIARDIA SP/100L	n/(100L)							4	0,00			0,00
OOCYSTES INTÈGRES CRYPTO SP/100 L	n/(100L)					4	0,00		0,00			
OOCYSTES TOTAUX CRYPTO SP/100 L	n/(100L)					4	0,00		0,00			
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL												
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		22	9,00	15,05	20,00			
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					22	18,90	19,71	20,60			
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)												
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
ASPECT (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00			
COULEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00			
ODEUR (QUALITATIF)						22	1,00	1,00	1,00			
SAVEUR (QUALITATIF)						22	1,00	1,00	1,00			
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		10	0,00	0,00	0,00			
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION												
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					22	0,26	0,51	0,75			
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					22	0,33	0,58	0,80			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)												
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	9,93		16,32			
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		4	2		2			
PH	unité pH		6,50	9,00		22	7,40		7,80			
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	7,48		7,57			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	18,80		20,10			
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	22,30		23,60			
MINERALISATION												
CALCIUM	mg/L					4	76,91	78,43	79,56			
CHLORURES	mg/L			250,00		12	8,30	11,30	16,50			
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		22	449,00	473,14	508,00			
MAGNÉSIMUM	mg(Mg)/L					4	7,31	7,54	7,89			
POTASSIUM	mg/L					4	2,00	2,48	3,60			
SODIUM	mg/L			200,00		4	5,70	7,13	8,40			
SULFATES	mg/L			250,00		12	27,50	34,23	38,00			
FER ET MANGANESE												

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	5	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	22	0,00	0,00	0,02		
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	1,80	3,68	5,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,04	0,07	0,10		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,61	1,08	1,52		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	6	0,00	3,50	13,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,04	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,01	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	1	0,11	0,11	0,11		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,14	0,14	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,01		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				5	0,00	0,22	1,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				5	1,40	3,64	6,50		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				5	1,80	3,14	5,50		
DALAPON SPD	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				5	2,00	3,92	7,30		
TRIS(1,1,1-TRICHLORO-2,2,2-FLUORO)ÉTHANE	microgramme/L	100,00				5	5,40	10,92	20,40		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				5	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					4	0,05	0,08	0,09		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,03	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acide phtalique, aclonifen, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, ampa, asulame, atrazine, atrazine déi sopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azamétiphos, azinphos éthyl, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, biphenyle, bixafen, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, captane, carbaryl, carbendazime, carfentrazone éthyle, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r 417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlortoluron, chlorure de choline, clethodime, clofentézine, clomazone, clopyralid, crésol para, cyazofamide, cycloxyd ime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, desmethylnorflurazon, dibromoéthane-1,2, dibutylétain cation, dicamba, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinocap, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethylenethiouree, ethyleneuree, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuuron, glufosinate, glyphosate, heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbutylazine, hymexazol, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, mancozèbe, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metam-sodium, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, métobromuron, métolachlore, métolachlore métabolite cga 357704, métribuzine, n,n-diméthyltolylsulfamid, n,n-diméthylsulfamide, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, n,n-diéthyl-m-toluamide (deet), naphthol-1, napropamide, naptalame, nicosulfuron, norflurazon, nuarimol, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthalin e, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiaphame, phosmet, phoxime, piclorame, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyraflufen éthyl, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyriproxifen, pyroxsulame, pyréthrine, quinmerac, quizalofop, sebutylazine 2-hydroxy, secbuméton, sedaxane métabolite 02 (sedaxane cscd465008), simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, tetradifon, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, thébutiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2, 4,5, triclopyr, trietazine desethyl, trifloxystrobine, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP DE PONCEY	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	23/09/2025	1,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Liste des dossiers de non-conformité en 2025

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	TTP : STP DE PONCEY	99 jour(s)

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	24	22
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	24	22
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	95,83 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STP DE PONCEY	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		38

Année	UDI - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		68

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

021000088 - P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000088	P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)	Principal	21269 - FLAMMERANS	ROBINET MELANGE EAU BRUTE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000089 - P. DE DIJON A PONCEY (105)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000089	P. DE DIJON A PONCEY (105)	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	ROBINET MELANGE EAU BRUTE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000093 - STP DE PONCEY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000093	STP DE PONCEY	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0210000001283	EAU BRUTE ENTREE STATION	Secondaire	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	MELANGE DES 2 CHAMPS CAPTANTS	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001861	BOURG	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	ECOLE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

021002109 - EAU DE LA SAONE A PONCEY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000002552	EAU DE LA SAONE A PONCEY	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE		EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2025

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l’unité de gestion et d’exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l’eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

UDI : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,50		7,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	9,00	15,10	20,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					10	19,10	19,75	20,10		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0,00				10	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		6,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0,00				10	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	452,00	476,40	508,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		10	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L	2,00	1,00			1	0,11	0,11	0,11		
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00	10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					0,10	1	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10	1	0,00	0,00	0,00					
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,26	0,43	0,61		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,33	0,51	0,66		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	1,10	1,10	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	5,50	5,50	5,50		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	6,50	6,50	6,50		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	7,30	7,30	7,30		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	20,40	20,40	20,40		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210271 - CC APV, R. LABERGEMENT LES AUXONNE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	9
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	12
UDI CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Annexes	19
Liste des sigles	20
Informations sur les Points de Surveillance	21
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	22

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

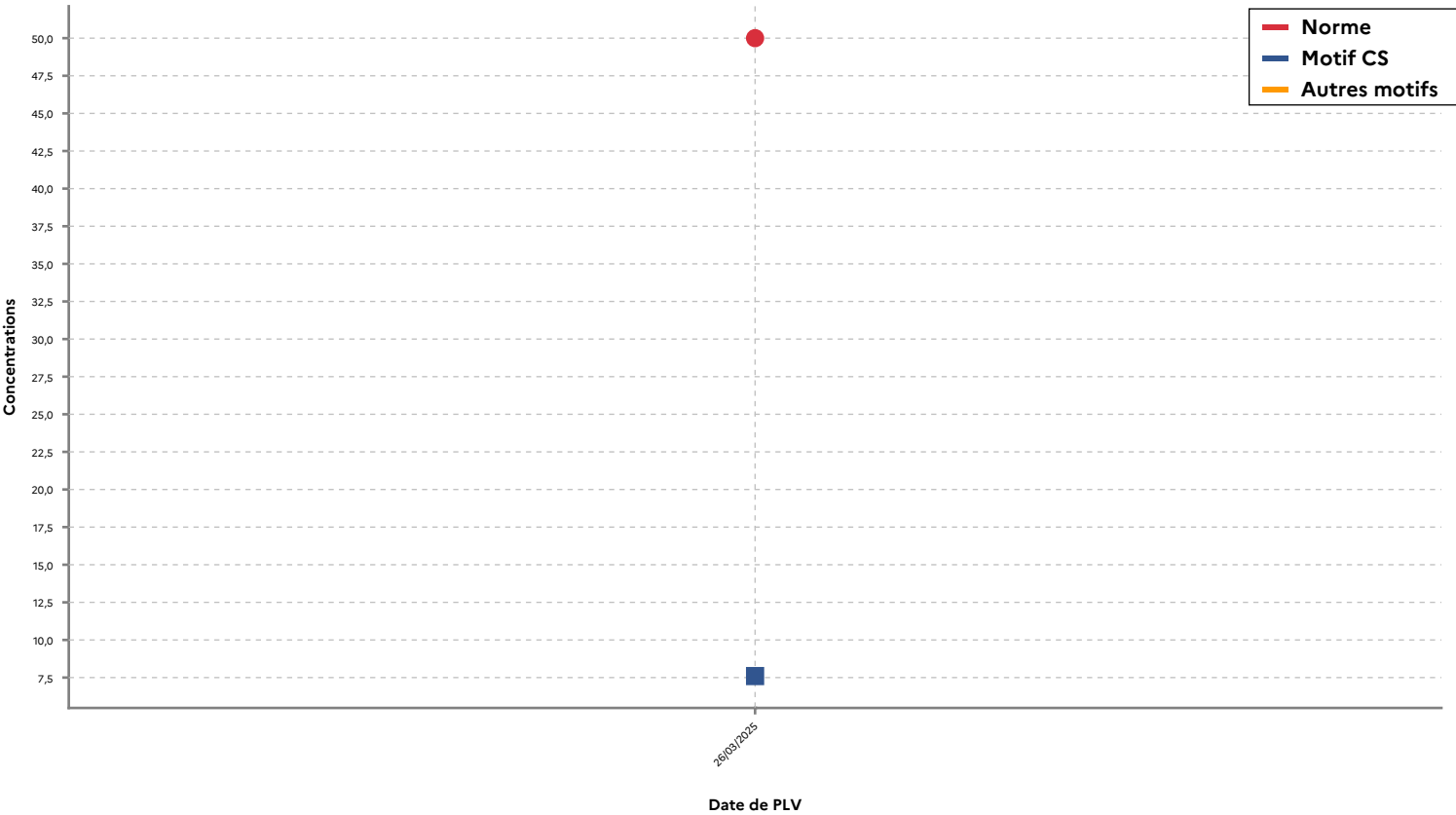
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, R. LABERGEMENT LES AUXONNE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE LABERGEMENT	PUITS	LABERGEMENT-LES-AUXONNE	05274X1016	Procédure terminée (captage public)	22/12/1973	13/02/1974	10/06/1974	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000419 - P. DE LABERGEMENT



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021001459 - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	92
Débit réglementaire	92

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
HYPOCHLORITE DE SODIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
PERMANGANATE DE POTASSIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
674	674	674	674

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21268	FLAGEY-LES-AUXONNE	-	100	214
021	21331	LABERGEMENT-LES-AUXONNE	-	100	350
021	21701	VILLERS-ROTIN	-	100	124

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Unité de distribution CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		61,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		75,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		9	9,00	13,44	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					9	19,20	19,73	20,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,78	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,78	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		7	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,31	0,57		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,04	0,36	0,64		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	25,37		25,37		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,40		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,36		7,36		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	25,60		27,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	31,30		32,30		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	118,98	118,98	118,98		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,20	28,70	32,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	642,00	667,89	697,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	6,24	6,24	6,24		
POTASSIUM	mg/L					1	5,60	5,60	5,60		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,90	11,90	11,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	43,20	43,40	43,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	7	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	4,00	4,00	4,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,01		

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	6,10	6,75	7,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,12	0,14	0,15		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,00	0,31	0,61		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,07	0,07	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	1	0,08	0,08	0,08		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,70	1,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,70	2,15	2,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,56	0,59	0,61		
DALAPON SPD	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,20	1,40	1,60		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	3,46	4,84	6,21		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acide phtalique, aclonifen, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, ampa, asulame, atrazine, atrazine déi sopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azamétiphos, azinphos éthyl, azoxystrobine, bentoxacor, bentazone, biphényle, bixafen, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, captane, carbaryl, carbendazime, carfentrazone éthyle, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r 417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlortoluron, chlorure de choline, clethodime, clofentézine, clomazone, clopyralid, crésol para, cyazofamide, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, desmethylnorflurazon, dibromoéthane-1,2, di butylétain cation, dicamba, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difén oconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinocap , dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethylenethiouree, ethyleneuree, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazinam, fludioxonil, flufena cet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluopyram, flupyr-sulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutriafol, flupalin ate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuron, glufosinate, glyphosate, heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde ci s, heptachlore époxyde trans, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imaz apyr, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, mancozèbe, mandipropami de, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metam-sodium, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, méco prop, méfentrifluconazole, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, métobromuron, métolachlore, métola chlore métabolite cga 357704, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, n,n-diéthyl-m-toluamide (deet), naphthol- 1, napropamide, naptalame, nicosulfuron, norflurazon, nuarimol, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, pacl obutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosmet, phoxime, piclor ame, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyza mide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyraflufen éthyl, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyriproxifen, pyroxsulame, pyréthri ne, quinmerac, quizalofop, sebuthylazine 2-hydroxy, secbuméton, sedaxane métabolite 02 (sedaxane cscd465008), simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, tetradifon, thiabenda zole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimeno l, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trietazine desethyl, trifloxystrobine, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, téb uconazole, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobe nzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	10
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	10
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

021000419 - P. DE LABERGEMENT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000423	P. DE LABERGEMENT	Principal	21331 - LABERGEMENT-LES-AUXONNE	ROBINET EAU BRUTE DANS STATION	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021001459 - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001646	STP DU RÉSEAU DE LABERGEMENT LES AUXONNE	Principal	21268 - FLAGEY-LES-AUXONNE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001647	BOURG	Principal	21701 - VILLERS-ROTIN	MME BOVET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2025

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l’unité de gestion et d’exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l’eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

CAP : P. DE LABERGEMENT (021000419)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	2		2		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	46,06		46,06		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	316,00		316,00		
PH	unité pH					2	7,10		7,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,26		7,26		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	25,90		25,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	31,30		31,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,54	0,54	0,54		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	12,00	12,00	12,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	19,10	19,10	19,10		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	370,00	370,00	370,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
CGA 369873	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
CGA 354742	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,15	0,15	0,15		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		

CAP : P. DE LABERGEMENT (021000419)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L	2,00				1	0,11	0,11	0,11		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L	2,00				1	0,02	0,02	0,02		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	20 000,00				1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	10 000,00				1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	114,56	114,56	114,56		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	659,00	659,00	659,00		
CHLORURES	mg/L	200,00				1	27,30	27,30	27,30		
POTASSIUM	mg/L					1	5,20	5,20	5,20		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	6,31	6,31	6,31		
SODIUM	mg/L	200,00				1	9,00	9,00	9,00		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	10,33	10,33	10,33		
SULFATES	mg/L	250,00				1	44,40	44,40	44,40		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	10,00				1	2,17	2,17	2,17		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	33,40	33,40	33,40		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	4,00				1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	100,00				1	7,60	7,60	7,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,15	0,15	0,15		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,09	0,09	0,09		
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. DE LABERGEMENT (021000419)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
OXADIXYL	microgramme/L		2,00			1	0,06	0,06	0,06		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			1	0,19	0,19	0,19		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		2,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	25,37		25,37		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	7,40		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,36		7,36		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	25,60		27,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	31,30		32,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	9,00	9,50	10,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					2	19,30	19,45	19,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	4,00	4,00	4,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	118,98	118,98	118,98		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	642,00	663,50	685,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,20	28,70	32,20		
POTASSIUM	mg/L					1	5,60	5,60	5,60		

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	6,24	6,24	6,24		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,90	11,90	11,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	43,20	43,40	43,60		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,00	0,31	0,61		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	6,10	6,75	7,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,12	0,14	0,15		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,07	0,07	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACIDE PERFLUORODODÉCANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANESULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCÉTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANESULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,35	0,45	0,54		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,39	0,48	0,56		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,56	0,56	0,56		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,70	1,70	1,70		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,20	1,20	1,20		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,46	3,46	3,46		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.

PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	8	7,40		7,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,71	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,71	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	7	9,00	14,57	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					7	19,20	19,81	20,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	6	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		61,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		75,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	7	652,00	669,14	697,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	7	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement			
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.		
PESTICIDES ORGANOCHLORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.													
CADMIUM	microgramme/L	5,00		1,00		1	0,00	0,00	0,00				
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00				
CUIVRE	mg(Cu)/L	2,00				1	0,08	0,08	0,08				
NICKEL	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00				
PLOMB	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00				
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00				
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS													
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00		1	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50		1	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00						
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00						
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE													
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L	0,01				2	0,00	0,00	0,00				
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L			1	0,00	0,00	0,00						
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00						
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00						
PESTICIDES DIVERS													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PESTICIDES SULFONYLUREES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PESTICIDES PYRETHRINOIDES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION													
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,28	0,57				
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					7	0,04	0,33	0,64				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION													
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	1,40	1,40	1,40				
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	0,61	0,61	0,61				
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00				
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	2,60	2,60	2,60				

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	1,60	1,60	1,60		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	6,21	6,21	6,21		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210110 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	12
UDI CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Annexes	19
Liste des sigles	20
Informations sur les Points de Surveillance	21
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	22

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

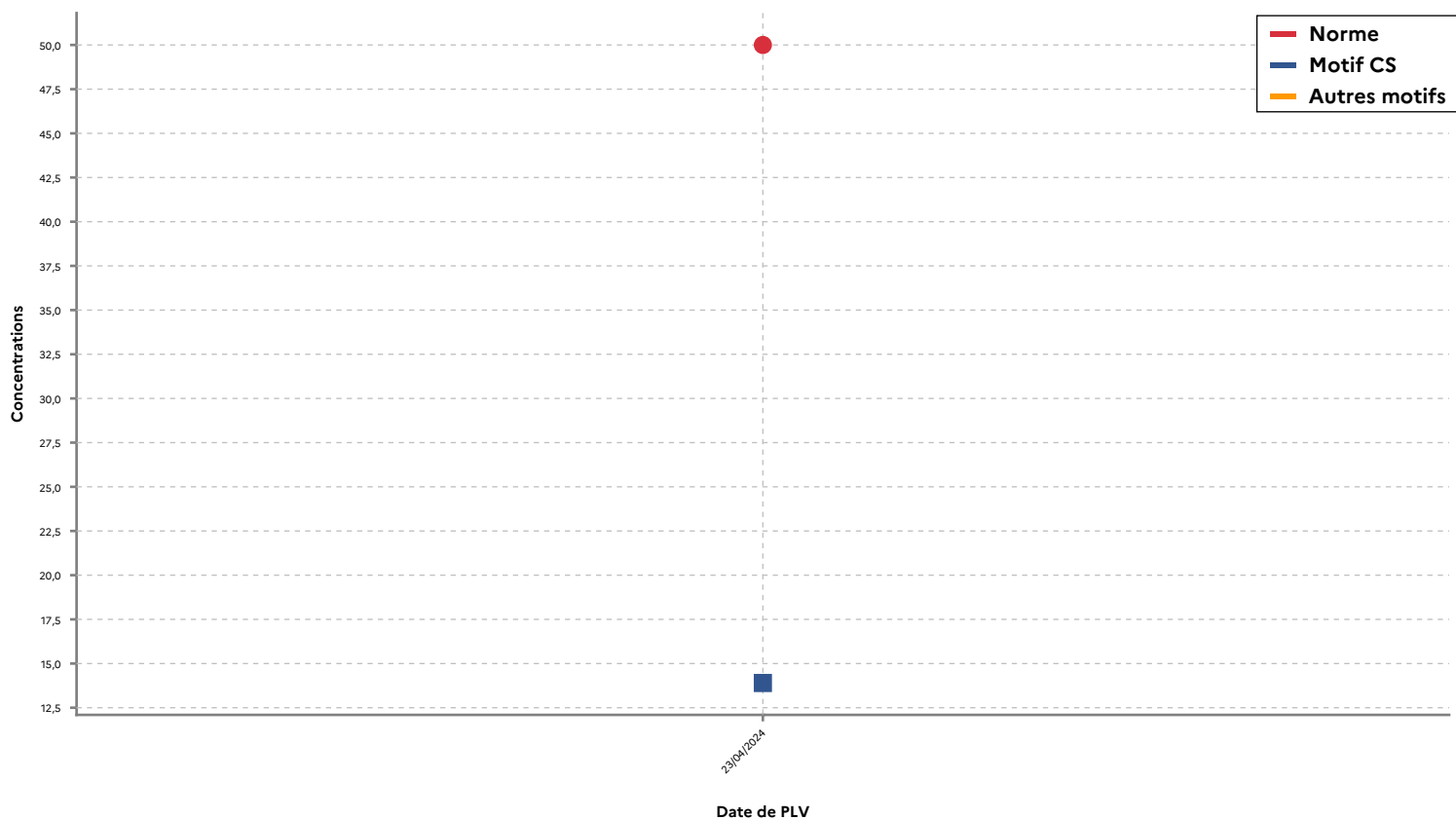
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

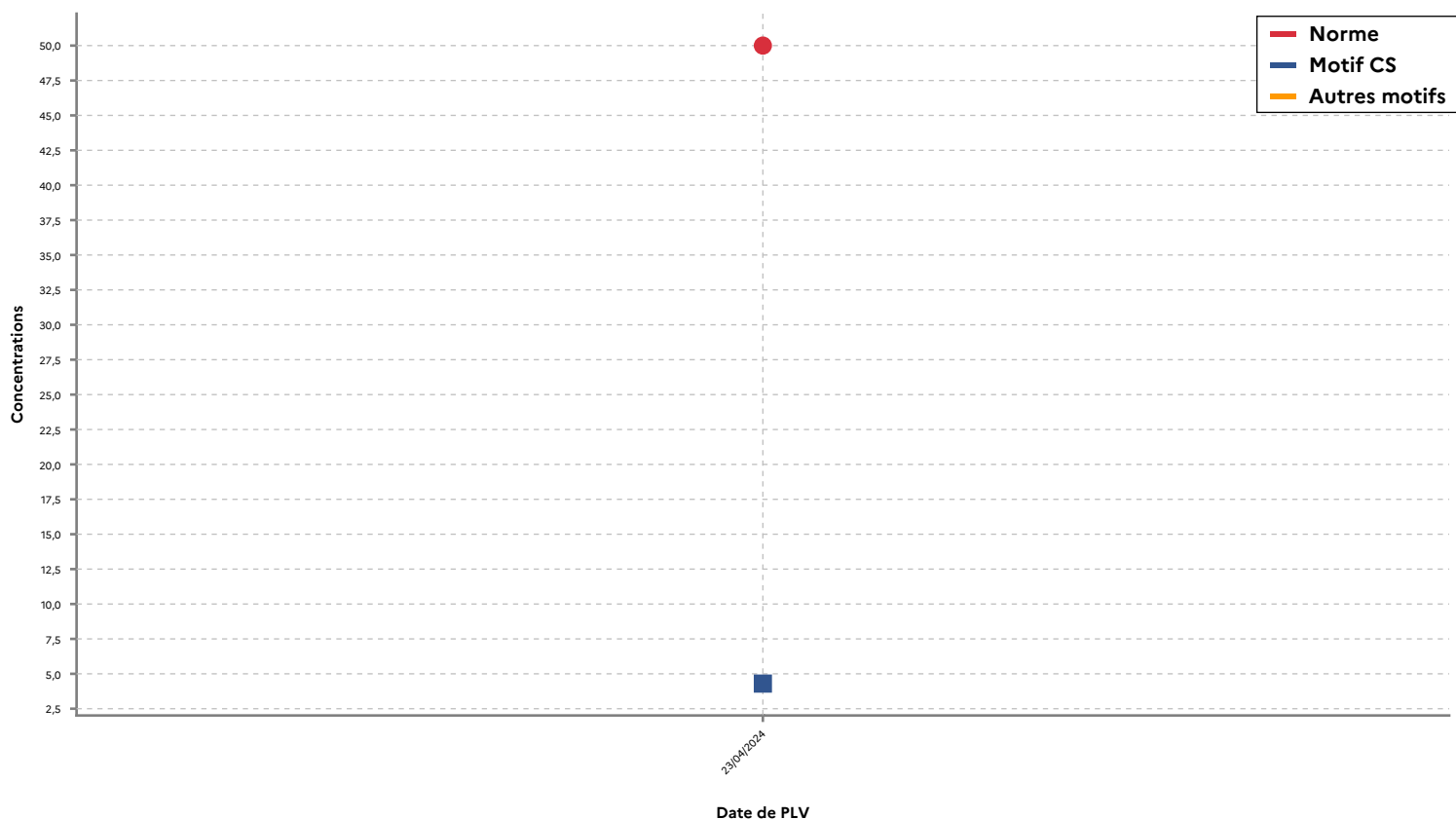
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉ STADE)	PUITS	LAMARCHE-SUR-SAONE	05004X0036	Procédure terminée (captage public)	24/08/2010	13/11/2012	24/01/2013	80 %
P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE)	PUITS	LAMARCHE-SUR-SAONE	05004X0073	Procédure terminée (captage public)	24/08/2010	13/11/2012	24/01/2013	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000421 - P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021002505 - P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE)



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021000984 - STP DE LAMARCHE SUR SAONE

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	350
Débit moyen journalier	200
Débit réglementaire	200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
POUZZOLANE	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 375	1 375	1 375	1 375

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21337	LAMARCHE-SUR-SAONE	-	100	1 382

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Unité de distribution CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		22,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		20,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	9,00	14,43	22,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					14	19,00	19,66	21,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,93	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,79	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,07	0,57		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,08	0,34	0,52		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,11	0,40	0,61		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	12,62		12,62		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,60		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,45		7,45		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	22,80		23,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	26,20		29,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	92,89	92,89	92,89		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	12,00	12,37	12,60		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	527,00	531,07	536,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	7,67	7,67	7,67		
POTASSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	4,70	4,70	4,70		
SULFATES	mg/L				250,00	6	24,10	25,02	26,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,01	0,02		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	10,50	11,10	12,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,21	0,22	0,24		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	6	0,00	0,41	1,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	1,00	4,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	4	0,00	0,03	0,13		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,23	0,23	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,50	2,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			4	0,00	1,00	4,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
ZINC	mg(Zn)/L					3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	2,80	2,80	2,80		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCÉTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	1,50	2,20	3,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	3,10	4,04	4,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	0,67	0,93	1,20		
DALAPON SPD	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	1,70	2,36	2,90		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	6,97	9,53	11,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				5	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					3	0,00	0,07	0,21		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,33	0,33	0,33		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,33	0,33	0,33		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,01	0,02		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10				2	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,03	0,04	0,05		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					2	0,02	0,03	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,04	0,05	0,06		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acide phtalique, aclonifen, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azamétiophos, azinphos éthyl, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, biphenyle, bixafen, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, captane, carbaryl, carbendazime, carfentrazone éthyl, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlortoluron, chlorure de choline, clethodime, clofentézine, clomazone, clopyralid, crésol para, cyazofamide, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulamide, cyromazine, daminozide, desmethylnorflurazon, dibromoéthane-1,2, dibutylétain cation, dicamba, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dieldrine, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, diméfur, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorph, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinocap, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethylenethiouree, ethyleneuree, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fothiazate, fénuuron, glufosinate, glyphosate, heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbutylazine, hymexazol, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, mancozèbe, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metam-sodium, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, métobromuron, métolachlore, métolachlore métabolite cga 357704, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, n,n-diéthyl-m-toluamide (deet), naphthol-1, napropamide, naptalame, nicosulfuron, norflurazon, nuarimol, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosmet, phoxime, piclorame, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyraflufen éthyl, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyriproxifen, pyroxsulame, pyrèthrine, quinmerac, quizalofop, sebutylazine 2-hydroxy, secbuméton, sedaxane métabolite 02 (sedaxane cs cd465008), simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, tetradifon, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, thébutiuron, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trietazine desethyl, trifloxystrobine, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin

Unité de distribution CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STP DE LAMARCHE SUR SAONE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		11

Année	UDI - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		35

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

021000984 - STP DE LAMARCHE SUR SAONE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001050	STP DE LAMARCHE SUR SAONE	Principal	21337 - LAMARCHE-SUR-SAONE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001051	BOURG	Principal	21337 - LAMARCHE-SUR-SAONE	MAIRIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

021002506 - PUIITS DE LAMARCHE (2)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000003085	PUIITS DE LAMARCHE(2)	Principal	21337 - LAMARCHE-SUR-SAONE		EAU BRUTE SOUTERRAINE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2025

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	12,62		12,62		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,50		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,45		7,45		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	22,80		23,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	26,20		29,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						6	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						6	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	6	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	6	11,00	14,17	16,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					6	19,10	19,77	21,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement			
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)		0,00	0,00		6	0,00		0,00				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)			0,00		6	0,00		0,00				
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)					6	0,00		0,00				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		0,00				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		3,00				
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0,00				6	0,00		0,00				
MINÉRALISATION													
CALCIUM	mg/L			200,00	1 100,00	1	92,89	92,89	92,89				
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					6	527,00	531,00	535,00				
CHLORURES	mg/L					6	12,00	12,37	12,60				
POTASSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70				
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	7,67	7,67	7,67				
SODIUM	mg/L			200,00		1	4,70	4,70	4,70				
SULFATES	mg/L			250,00		6	24,10	25,02	26,00				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES													
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L			5,00		6	0,00	0,41	1,00				
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES													
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L				0,10	1	0,00	0,00	0,00				
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L					6	0,00	0,00	0,01				
NITRITES (EN NO2)	mg/L					6	0,00	0,00	0,00				
NITRATES (EN NO3)	mg/L					6	10,50	11,10	12,00				
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					6	0,21	0,22	0,24				
PESTICIDES ORGANOCHLORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.													
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L		10,00	200,00		1	0,00	0,00	0,00				
ARSENIC	microgramme/L					4	0,00	1,00	4,00				
BARYUM	mg/L					1	0,02	0,02	0,02				
BORE MG/L	mg/L					1	0,01	0,01	0,01				
CADMIUM	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00				
CHROME TOTAL	microgramme/L	3	0,00	0,00	0,00								
CUIVRE	mg(Cu)/L	3	0,00	0,00	0,00								
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L	1	0,00	0,00	0,00								
FLUORURES MG/L	mg/L	1	0,23	0,23	0,23								
MERCURE	microgramme/L	4	0,00	0,00	0,00								
NICKEL	microgramme/L	3	0,00	0,00	0,00								
PLOMB	microgramme/L	3	0,00	0,00	0,00								
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L	1	0,00	0,00	0,00								
ZINC	mg(Zn)/L	3	0,00	0,00	0,00								
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES													
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée													
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS													
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00				

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,50		7,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,88	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,63	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,07	0,57		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,00	14,63	22,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					8	19,00	19,59	20,20		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		22,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		20,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	528,00	531,13	536,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,01	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg(Cu)/L		2,00		1,00	1	0,13	0,13	0,13		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	2,00	2,00	2,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	4,00	4,00	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,11	0,21		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,33	0,33	0,33		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,33	0,33	0,33		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,05	0,05	0,05		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,08	0,31	0,51		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,11	0,36	0,58		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	3,60	3,60	3,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,68	0,68	0,68		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	4,30	4,30	4,30		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,00	2,00	2,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	10,58	10,58	10,58		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											